



Projet Éducatif Accueil Périscolaire



Période 2022-2026



Sainte Gemme la plaine est une commune d'environ 2 200 habitants, située dans le sud vendée, au cœur de la plaine vendéenne. Elle fait partie de la communauté de communes SUD VENDEE LITTORAL qui regroupe 43 communes. Sainte Gemme la plaine se situe à 7 Km environ de la ville centre LUCON.

Au carrefour des axes Nantes - La Rochelle / La Tranche sur Mer - Fontenay le comte, au coeur du bassin de vie de Lucon, Sainte Gemme la plaine est une commune attractive et dynamique.

La commune possède 2 écoles regroupant maternelle et primaire:

- une école publique LA PLAINE, qui accueille environ 150 enfants répartis en 6 classes
- une école privée ST CHARLES, qui accueille environ 70 enfants répartis en 3 classes.

La commune est équipée :

- ◆ D'une bibliothèque municipale
- ◆ D'une salle omnisports
- ◆ D'un stade
- ◆ D'un terrain de tennis
- ◆ D'une aire de loisirs avec un City stade et de 2 aires de jeux réparties sur la commune.

On retrouve aussi sur la commune :

- ◆ Un Ehpad
- ◆ Une MAM (maison d'accueil maternelle) et différentes assistantes maternelles
- ◆ Un Lycée Agricole PETRE
- ◆ Des commerces de proximité (boulangerie - coiffeuse - ...)

La commune possède un Projet Educatif De Territoire.

Ayant une population majoritairement active, il est nécessaire de proposer un accueil des enfants pendant des périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire.

Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale), l'accueil périscolaire est un mode de garde ouvert aux enfants des écoles maternelles et primaires, aux heures qui précèdent ou suivent la classe.

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie » mais d'un **lieu de vie, de socialisation et d'épanouissement où le respect de l'enfant et de son rythme de vie sont prioritaires**, la commune de Sainte Gemme la plaine a souhaité se donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité.

La commune de Sainte Gemme la plaine s'engage à adopter un projet éducatif pour son accueil périscolaire, répondant aux valeurs portées par l'équipe municipale :

- ✓ La laïcité , par le respect des croyances et l'égalité de tous face à la loi.
- ✓ La bienveillance, par la tolérance et le respect des différences de chacun
- ✓ L'échange, l'entraide et le partage

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS – période 2022–2026

Les objectifs définis pour la période sont les suivants :

→ Construire la notion de « Vivre ensemble »

L'accueil périscolaire permet un apprentissage de la vie collective. L'équipe d'animation accompagne l'enfant à mieux appréhender les notions de liberté, tout en respectant les différences de l'autre.

L'animateur aide l'enfant à prendre conscience de la conséquence de ses actes. L'enfant pourra se construire et trouver sa place.

Les groupes sont adaptés en fonction de l'âge des enfants mais sans cloisonnement. L'équipe veille à ce que tous les enfants soient acceptés au sein d'un groupe et une attention toute particulière est portée à chacun.

Les échanges sont favorisés entre les enfants et l'équipe d'animation dans une dynamique de respect, de dialogue, d'écoute et de confiance.

Les règles de vie sont établies avec les enfants de façon ludique et positive. Elles sont adaptées aux responsabilités, aux besoins et possibilités de chacun.

→ Favoriser la citoyenneté active

Au travers des règles de vie, de jeux ludiques, l'équipe d'animation amène l'enfant à développer son sens critique.

Les règles de vie sont établies avec les enfants de façon ludique et positive. Elles sont adaptées aux responsabilités, aux besoins et possibilités de chacun.

L'enfant apprend à prendre soin des biens et des personnes. Il peut être amené à faire des rappels auprès de ses camarades, avec bienveillance, lorsque les règles de vie ne sont pas respectées.

L'équipe d'animation veille à développer des actions avec d'autres publics en dehors de l'accueil (ehpad – MAM)

L'équipe d'animation propose des activités en lien avec les actions menées par le conseil municipal des enfants.

→ Sensibiliser à la protection de l'environnement

L'équipe d'animation mène différentes actions en faveur de la protection de l'environnement. Elle s'appuie pour cela sur les projets menés dans les écoles afin d'apporter une continuité dans l'action.

Dans le cadre des activités quotidiennes (goûter, atelier,...) l'équipe d'animation amène l'enfant à s'interroger sur les impacts environnementaux de ces différents actes (tri des emballages, économies d'eau, etc ...)

→ Entretenir le lien avec les familles et avec les autres acteurs du territoire en lien avec la petite enfance

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire est transmis aux familles lors des inscriptions.

Lors des échanges verbaux, le matin et le soir, l'équipe d'animation s'attache à écouter les familles et transmettre toute information importante qui s'est déroulée pendant l'accueil.

A chaque période, un petit journal est réalisé en collaboration avec les enfants afin de d'informer les familles sur les activités menées pendant la période.

L'équipe d'animation est en lien permanent avec les écoles, l'ALSH, les services Enfance-jeunesse intercommunal.

La commune est adhérente aux FRANCAS

L'équipe d'animation mène ponctuellement des actions d'ouverture de l'accueil aux familles.

LES MOYENS D'ACCUEIL

1 Les conditions d'accueil

MATIN / 7H15 –8H50

Les enfants peuvent jouer, ils ont la possibilité de participer à différentes activités.

A 8h40 Départ pour les écoles

Les trajets sont effectués par des animateurs. Un temps de transition entre les animatrices et les enseignants est fait lorsque les enfants sont emmenés à l'école.

SOIR : 16H15 – 18H45

- ✓ 16h15 : Deux animateurs arrivent à l'école La Plaine pour surveiller les enfants allant à l'accueil périscolaire. A 16h25, elles transfèrent les élèves à l'accueil périscolaire.
- ✓ 16h30 : Le goûter est proposé aux enfants de l'école La Plaine.
- ✓ 17h00 : Les enfants de l'école Saint Charles sont pris en charge par des animateurs et conduits vers l'accueil périscolaire.
- ✓ 17h10 : Le goûter est proposé aux enfants de l'école Saint Charles.
- ✓ 17h à 18h30 : Les enfants peuvent jouer, ils ont la possibilité de participer à différentes activités.
- ✓ 18h30 à 18h45 : Rangement de l'accueil périscolaire, des jeux collectifs sont proposés.

Le lundi et le jeudi soir une aide aux devoirs a été mise en place, de 17h à 17h45

2 Les locaux

En 2017, la communauté de communes SUD VENDEE LITTORAL a construit un Accueil de Loisirs Sans Hébergement , qu'elle met à disposition de la commune pour les temps d'accueil périscolaire le matin et le soir.

Cet espace de 421 m² est conçu pour accueillir 50 enfants, de 3 à 12 ans. Le hall d'entrée donne sur deux espaces d'activités, l'un pour les petits de 3 à 6 ans, avec salle d'activités, dortoir et sanitaires, l'autre pour les 7-12 ans, avec une salle d'activités qui peut être scindée en deux par une cloison modulaire, et les sanitaires. Entre les deux, une salle pour les animateurs, où peuvent être préparés les goûters.

Donnant sur le hall, deux bureaux, l'un pour la direction de l'accueil de loisirs, l'autre pour celle du périscolaire.

Les deux entités bénéficient également de rangements distincts pour leur matériel.

3 L'équipe

L'équipe est constituée :

- D'une coordinatrice enfance BAFD
- De trois animateurs titulaires du BAFA
- De deux titulaires du CAP Petite Enfance
- Une personne non diplômée

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif est travaillé en commission puis soumis au conseil municipal. Il est ensuite diffusé auprès des animateurs et des familles.

Le projet éducatif est mis en œuvre par la rédaction du projet pédagogique, réalisé et évalué, annuellement par l'équipe de l'accueil périscolaire.

Le projet éducatif et ses objectifs est revu tous les six ans, lors de la mise en place d'un nouveau mandat.